

DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE  
DE  
05600 RISOUL

**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2025-02-002**

**Objet : Changements électrodes pédiatriques défibrillateurs communaux au nombre de trois**

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 214 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Suite au notre contrôle annuel des défibrillateurs communaux, la société Défibrillateur France en charge de ce contrôle annuel, nous a informé que les électrodes pédiatriques arrivées à échéances en mai 2025 pour nos trois défibrillateurs (Mairie, Office tourisme et Piscine)

Pour ce changement d'électrode,  
M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

**Article 1 : Principales caractéristiques du marché**

De valider le devis établi par la société Défibrillateur France pour la fourniture de celle-ci pour la somme de 302.49€ HT. (Elles seront remplacées par nos agents lors de leurs réceptions)

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer le devis correspondant à la société Défibrillateur France et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans ce devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20250206-DECM2025-02-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2025

Publication : 06/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Risoul, le 6 février 2025,  
Le Maire, Régis SIMOND.